

PROTÉGEZ CEUX QUI VOUS PROTÈGENT

**RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ
PARTOUT SUR LE RÉSEAU ROUTIER**

Vous devez créer un corridor de sécurité quand un des véhicules suivants est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés :

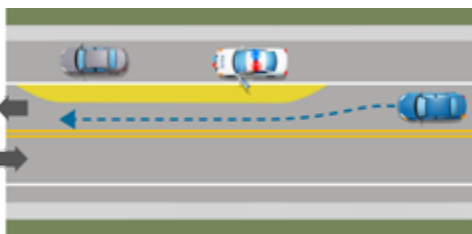
- ambulance et véhicules d'incendie, de police et de contrôle routier;
- véhicules de surveillance;
- dépanneuses.

MANŒUVRES POUR CRÉER UN CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Route à circulation dans les deux sens, une voie par direction

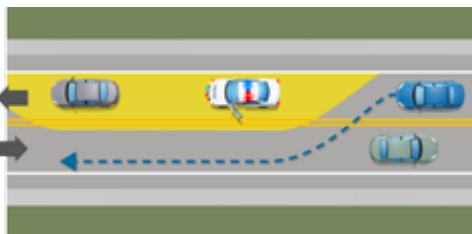
Intervention sur l'accotement

- 1 Ralentissez.
- 2 Éloignez-vous du véhicule, tout en demeurant dans la même voie de circulation.



Intervention sur la voie de circulation

- 1 Ralentissez.
- 2 Au besoin, immobilisez-vous pour céder la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.
- 3 Changez de voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.

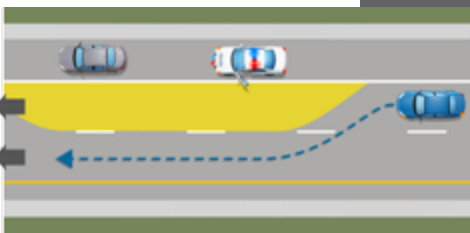


MANŒUVRES POUR CRÉER UN CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Autoroute et route à plusieurs voies par direction

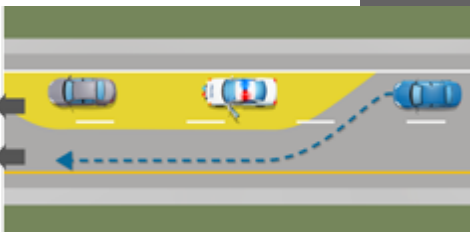
Intervention sur l'accotement

- 1 Ralentissez.
- 2 Changez de voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.
- 3 Si le changement de voie est impossible, éloignez-vous le plus possible du véhicule immobilisé tout en demeurant dans la même voie.



Intervention sur la voie de circulation

- 1 Ralentissez.
- 2 Au besoin, immobilisez-vous.
- 3 Changez de voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.



Le corridor de sécurité s'applique partout, que ce soit sur les autoroutes, les routes rurales ou les rues urbaines. En cas d'infraction, une amende de **200 \$ à 300 \$** et **4 points d'inaptitude** sont prévus.

corridordesecurite.gouv.qc.ca